

Règlements du super encan

1. Tous sont autorisés à vendre et acheter des articles au super encan.
2. Tout article ayant un rapport avec l'aquariophilie peut être vendu.
3. Tout article doit être enregistré avant le début de l'encan et porter le nom du vendeur et son numéro de téléphone.
4. Tout vendeurs peut utiliser le nouveau système de prix de départ / prix plancher (voir explications à la fin des règlements)
5. Le vendeur a le droit de miser sur ses propres articles comme tout participant et de les reprendre à la condition d'en acquitter la commission.
6. La commission sur les lots pré enregistrés (avant le jeudi précédant l'encan à 20h30) est de 25%. Elle grimpe à 35% pour les lots enregistrés sur place le jour même. La commission minimale retenue est de 0,50\$ par article.
7. Les lots déclassés pourront être repris par le vendeur à la fin de l'encan une fois que la commission aura été payée. Si ces lots ne sont pas réclamés, ils seront considérés comme des dons à l'ARAQ.
8. Aucun hybride ne sera accepté à l'encan.
9. Pour les poissons, les contenants de verre transparents avec un couvercle sont recommandés, les sacs de plastiques sont acceptés ainsi que les chaudières. Si l'encanteur ou un vérificateur juge que le contenant est trop petit ou inapproprié pour le ou les poissons, il peut changer le contenant et en charger le prix au vendeur, soit 1.00\$ par lot à réemballer
10. Les vendeurs doivent mentionner les défauts des poissons présentés ainsi que toutes maladies ou difformités constatées. Toutes défauts mécaniques d'un appareil doit également être signalées par le vendeur sur la fiche descriptive.
11. Une fois l'article en possession de l'acheteur, l'ARAQ décline toute responsabilité. Chaque vente est finale et doit être payée dès que lot entre en votre possession.
12. Les lots remis pour être encantés appartiennent à l'ARAQ jusqu'à ce qu'ils soient vendus et ne peuvent être retirés des tables de l'encan.
13. Pour les vendeurs, le paiement des ventes sera versé à la fin de l'encan, à la prochaine réunion de l'ARAQ ou sera envoyé par la poste moyennant des frais de 3\$ pour couvrir les frais de poste et de chèque. Les montants versés aux vendeurs sont finaux et peuvent pas être changés ultérieurement.

Système de prix de départ / prix plancher

Ce système à pour but principal de permettre aux vendeurs de retirer un meilleur prix de leur lots plus rare/dispensieux. Le système fonctionne de la façon suivante :

- Le prix plancher d'un lot est par défaut de 2\$ sauf si mentionné autrement sur l'étiquette lors de l'enregistrement.
- Si aucun prix de départ n'est mentionné, le système habituel est utilisé.
- Le vendeur peut décider d'un prix de départ et d'un prix plancher. Par exemple, le prix de départ pourrait être de 15\$ et le prix plancher de 5\$. Si aucun prix plancher n'est mentionné, il sera de 2\$
- Selon l'exemple précédent, l'encan débute à 15\$. Si aucun acheteur ne montre d'intérêt, l'encanteur va baisser le prix du lot par tranche d'un montant qu'il juge approprié. Dès qu'un acheteur ou plus démontre son intérêt, le prix recommence à monter jusqu'à ce qu'il n'y ait qu'un seul acheteur.
- Si aucun acheteur ne montre son intérêt pour le lot, le lot est déclassé et la commission est payée sur le prix plancher indiqué par le vendeur et non sur le prix de départ.

